Contribution à la formation professionnelle, à compter du 1er janvier 2022

Fiche Pratique : Recouvrement Urssaf de la contribution à la formation professionnelle

---

- Contexte
- Résultats en produits de sortie
  - Bulletin de paie détaillé
  - Bulletin de paie simplifié
  - Bordereau de déclaration unique de cotisations sociales
  - Fichier DSN
  - État mensuel simplifié des dépenses salariales

► Contexte

L'URSSAF recouvre, à partir du 1er janvier 2022, les contributions légales à la formation professionnelle.

Taux de cotisations des contributions légales

- Contribution à la formation professionnelle légal : 0.55%
- Contribution à la formation professionnelle légal intermittents du spectacle : 2%
- Contribution à la formation professionnelle 1% CDD : 1 %

Taux de cotisations de la contribution conventionnelle

- Le taux conventionnel est diminué du taux légal

Exemple

CCN Sport 2511 : 1,62 – 0.55 = 1.07%

CCN Eclat 1518 : 2.2 – 0.55 = 1.65%

CCN Centres sociaux 1261 : 2.38 – 0.55 = 1.83%

Assiette de cotisations de la formation professionnelle

L'assiette de la contribution à la formation professionnelle *légale et spécifique cdd* est établie sur le revenu d'activité retenu pour le calcul des cotisations de Sécurité sociale (assiette Urssaf déplafonnée ou base forfaitaire Urssaf).

L'assiette de la contribution à la formation professionnelle *conventionnelle + cif dirigeants paritarisme* est établie sur le revenu d'activité brut.

Exception. Pour la CCN ECLAT l'ensemble des cotisations *légale, conventionnelle, paritarisme, 1% cdd* est établie sur le revenu retenu pour le calcul des cotisations de Sécurité sociale (assiette Urssaf déplafonnée ou base forfaitaire Urssaf).

RETOUR SOMMAIRE

► Résultat sur les produits de sortie

Bulletin de paie simplifié

Sur le bulletin de paie simplifié, le cotisations « formation professionnelle » sont englobées dans la rubrique « autres contributions dues par l'employeur ».

Dans cette rubrique se retrouvent :

– la Contribution solidarité

– le FNAL

– la formation professionnelle conventionnelle

– la formation professionnelle légale

– la cotisation CIF dirigeants et paritarisme pour la ccn du sport par exemple – la contribution Organisation syndicales pour les ccn du sport et de l'animation par exemple

RETOUR SOMMAIRE

Chômage	600.00			25.20
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR				**9.80**
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	**155.20**	**6.80**	**10.55**	

Bulletin de paie détaillé

Sur le bulletin détaillé vous pouvez retrouver le détail.
(0.46+0.15+6.42+0.85+1.54+0.36+0.02=9.80)

Base sécurité sociale	154.00					
Assurance Maladie	154.00	0.00	0.00	154.00	7.00	10.78
Maladie complémentaire				154.00	6.00	9.24
Contribution solidarité				154.00	0.30	0.46
Assurance Vieillesse Plafonnée	154.00	6.90	10.63	154.00	8.55	13.17
Assurance Vieillesse Totalité				154.00	1.90	2.93
Assurance Vieillesse Totalité	154.00	0.40	0.62			
Allocations familiales				154.00	3.45	5.31
Accident du travail				154.00	1.60	2.46
FNAL				154.00	0.10	0.15
Retraite complémentaire plafonné	600.00	3.150	18.90	600.00	4.720	28.32
Contribution d'équilibre général T1	600.00	0.86	5.16	600.00	1.29	7.74
CET	600.00	0.14	0.84	600.00	0.21	1.26
Régime de base obligatoire	600.00	0.290	1.74	600.00	0.290	1.74
Chômage Totalité	600.00	0.00	0.00	600.00	4.05	24.30
Assedic FNGS				600.00	0.15	0.90
Formation professionnelle				600.00	1.070	6.42
Formation prof. légale				154.00	0.550	0.85
Taxe spécifique Formation professionnelle				154.00	1.00	1.54
Cotisation CIF dirigeants et paritarisme				600.00	0.06	0.36
Contrib. Organisations syndicales				154.00	0.016	0.02
Détail base CSG/CRDS						

RETOUR SOMMAIRE

Vous pourrez donc voir la répartition des différentes contributions FP uniquement sur le bulletin détaillé.

Bordereau de déclaration unique de cotisation sociales

Sous le code type de personnel 959, vous retrouverez la contribution légale à 0.55%.

Sous le code type de personnel 983, vous retrouverez la contribution légale à 2 % des intermittents du spectacle (artiste et technicien).

Sous le code type de personnel 987, vous retrouverez la contribution CFP CDD à 1%

Le prélèvement de ces 2 contributions seront prélevées en même temps que les cotisations URSSAF.

RETOUR SOMMAIRE

Fichier DSN

Seuls partiront la contribution légale à 0.55% et la contribution CFP CDD à 1% .

S21.G00.81.001: 128

S21.G00.81.001: 129

RETOUR SOMMAIRE

État simplifié des dépenses salariales

Sur l'état des dépenses simplifiées, la présentation est modifiée.

Pour Dupont Paul, on a 6.78 en contribution conventionnelle 6.78 (fp conventionnelle + CIF dirigeants paritarisme) et 2.39 (fp légale plus taxe spécifique cdd) en contribution légale.

BOXING CLUB

	NB heures travaillés	Salaire brut	Base SS	Déduction sur le net	Ajout sur le net	URSSAF		Assurance chômage		AGIRC-ARRCO		Formation	PREVOY
						PO	PP	PO	PP	PO	PP		PO
iean claude	40	900	359	0	0	61.2	87.83	0	37.8	36.09	54.09	C : 10.17 L : 5.56	2.61
ierome	8	371.52	371.52	0	0	55.45	110.36	0	15.61	14.99	22.46	C : 3.98 L : 5.76	1.08
paul	20	600	154	0	0	26.3	46.91	0	25.2	24.9	37.32	C : 6.78 L : 2.39	1.74

RETOUR SOMMAIRE